



Mairie d'AUBY
Lancement Vérification et entretien
des paratonnerres, horloges et cloches
Décision n° 2026/032/MP



Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le contrat Vérification et entretien des paratonnerres, horloges et cloches est arrivé à échéance ;

Considérant la nécessité d'assurer la vérification réglementaire et la maintenance des paratonnerres, des cloches et des horloges des bâtiments communaux, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que le bon fonctionnement du patrimoine communal,

Considérant que le présent marché concerne la conclusion d'un marché mixte conclu avec un seul titulaire qui sera exécuté avec :

- Une partie forfaitaire relative à la maintenance préventive correspondant aux vérifications périodiques obligatoires et opérations d'entretien courant, pour un montant total estimé à 1 600 € HT sur quatre (4) ans;
- Une partie exécutée par émission de bons de commande relative à la maintenance curative correspondant aux interventions ponctuelles en cas de panne ou de dysfonctionnement, avec un montant maximum fixé à 3 000 € HT sur la durée totale du marché;

Considérant que les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget, aux articles et chapitres correspondants.

Considérant que le marché sera conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois tacitement soit une durée totale de 48 mois ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,


Article 1^{er}

De lancer une consultation en vue de la conclusion d'un marché public ayant pour objet la Vérification et entretien des paratonnerres, horloges et cloches.

Article 2

Le marché sera passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique

Mairie d'AUBY
Lancement Vérification et entretien
des paratonnerres, horloges et cloches
Décision n° 2026/032/MP

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 
ID : 059-215900283-20260303-DD_2026_032-CC

Article 3

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

AUBY,

Bernard CZECH

Maire

